

- préoccupation à l'égard de la survie et du bien-être de l'humanité;
- renforcement de la paix et de la sécurité des États par des moyens politiques, notamment l'adoption de nouvelles mesures de contrôle des armements et de désarmement; renonciation à la guerre en tant qu'instrument de politique nationale;
- règlement des conflits régionaux par des moyens politiques;
- respect du droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes;
- renforcement de l'efficacité des Nations Unies et des autres organisations internationales en tant que tribunes offrant le meilleur moyen de concilier les intérêts des divers États et de garantir l'universalité de la règle de droit;
- expansion et facilitation, dans toute la mesure du possible, des échanges commerciaux et autres formes de coopération économique, ainsi que des échanges scientifiques et technologiques;
- respect des droits de l'homme et encouragement des contacts entre les personnes dans toutes les formes de communication et les échanges d'idées;
- action énergique, tant au niveau national que sur une base bilatérale et multilatérale, afin de protéger l'environnement en ne perdant pas de vue que les conséquences d'une catastrophe écologique ne seraient surpassées que par celles d'une guerre nucléaire;
- efforts concertés afin de vaincre la famine, la pauvreté et les maladies épidémiques;
- efforts vigoureux afin de combattre les fléaux que sont par exemple la toxicomanie et le terrorisme international.

III

En ce qui concerne l'amélioration du climat international, le Canada et l'URSS notent que, bien que les réalisations soient déjà nombreuses, d'autres progrès doivent être accomplis afin de renforcer la confiance et la sécurité. L'interdiction des armes nucléaires visées dans le Traité FNI marque un important pas en avant.